

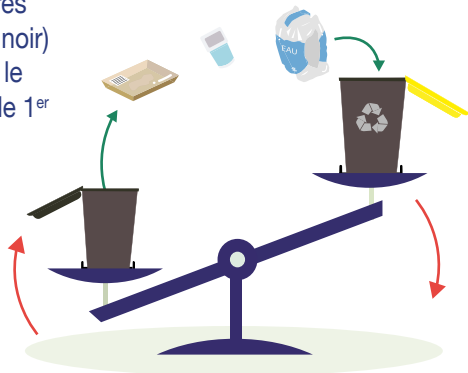
Extension des consignes de tri



Premier bilan en quelques chiffres...

Diminution du poids total des ordures ménagères (bac noir) collectées sur le territoire depuis le 1^{er} janvier 2021

-7%

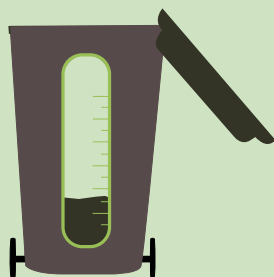


- 4 KILOS PAR HABITANT

d'ordures ménagères (bac noir) collectées depuis début 2021.

70%

des habitants ne présentent plus systématiquement leur bac noir au moment de la collecte ou le présentent quasiment ou à moitié vide.



DES NOUVELLES CONSIGNES BIEN ADOPTÉES PAR LES HABITANTS

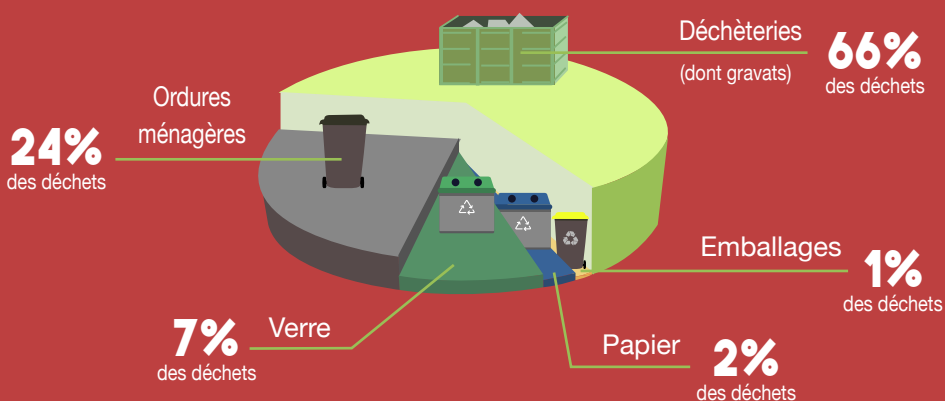
5%

seulement d'erreurs liées à de mauvais gestes de tri.

Un doute sur les consignes ? Consultez le guide du tri sur le site internet www.cc-paysdepontchateau.fr



Proportions des déchets collectés selon le type de flux



Le service Déchet-Prévention-Valorisation a son propre budget, qui doit être à l'équilibre. Cela signifie que les dépenses pour assurer son fonctionnement doivent être égales à ses recettes.

Les finances du service déchet expliquées...

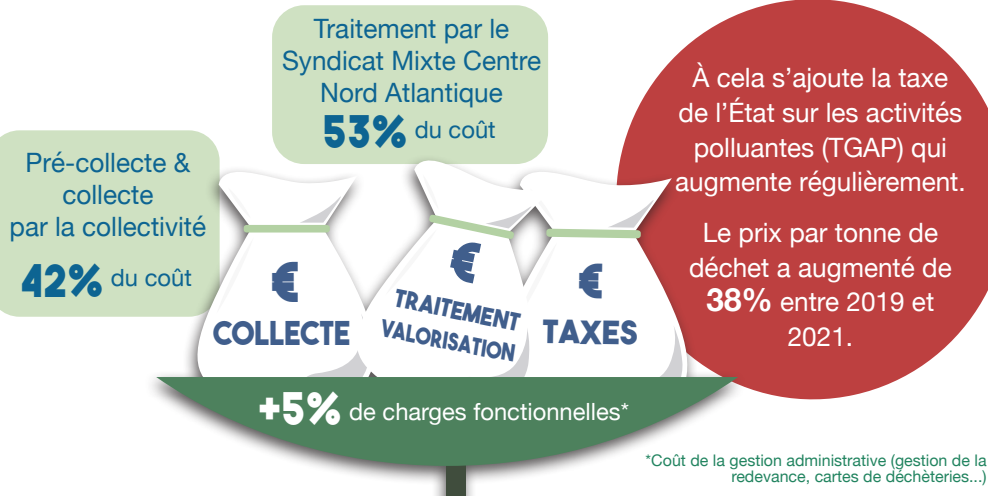
Le service rendu comprend la **collecte**, mais aussi le **traitement et l'élimination / la valorisation des déchets collectés en porte à porte, en déchèteries et en Points d'Apport Volontaire**. Tout ceci constitue des coûts importants pour la collectivité.

Pour financer ce service, la collectivité dispose de plusieurs sources de recettes : la redevance des ordures ménagères et assimilés (facture envoyée aux usagers correspondant au service rendu), le soutien de la part d'éco-organismes et la revente de matériaux.



Conformément à la responsabilité élargie du producteur, le service bénéficie du soutien financier d'éco-organismes permettant de ne pas faire supporter l'intégralité des coûts aux usagers.

Grâce au tri des déchets, les matériaux peuvent être vendus aux filières de valorisation dédiées et ainsi contribuer aux recettes du service. Seulement, en 2020, les coûts des matériaux se sont effondrés.



*Coût de la gestion administrative (gestion de la redevance, cartes de déchèteries...)

Des actions pour maîtriser les coûts...

- En janvier 2020, mise en place **du contrôle d'accès** au niveau des déchèteries afin que seuls les habitants du territoire contribuant à la redevance puissent y apporter leurs déchets.
- En janvier 2021, **extension des consignes de tri** permettant de réduire la quantité de déchets enfouis et donc les coûts inhérents.
- Des **actions de prévention** pour accompagner les habitants dans la réduction de leurs déchets, car le meilleur déchet (et le moins coûteux !) est celui que l'on ne produit pas.